



Commission Eau

Compte-rendu

Mme SAUNIER Laurence, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer

Participants en présentiel :

M. ANQUEZ, DDTM

M. ANNEBIQUE, Veolia

Mme AVERLANT, Carrière du Boulonnais

Mme. BARBET, IIW

Mme BAUDIN BOURGAIN, GIE Opale Achats

M. BAUWIN, Colas

M. BEAUMONT, Mairie de Dannes

M. BENTZ, Mairie de Hesdin L'Abbé

M. BONNE, SPAC Nord

M. BOURGAIN, Agro Mousquetaires

Mme BURGI, Communauté Urbaine de Dunkerque

M. CAMUS, Crusta C

M. CLABAUT, Syndicat des Eaux de Quesques

M. COUTTENIER, CD Foods

Mme CUINET, Eqiom

Mme DE BAERDEMAEKER, SPPPI Côte d'Opale Flandre

M. DEGREMONT, Mairie de Capelle-lès-Boulogne

M. DELATTRE, Mairie d'Echinghen

M. DELBECQ, Boulogne Développement

M. DEPUYDT, DREAL

M. DESCAMPS, ArcelorMittal

M. DE SMEDT, Grand Calais Terres et Mers

M. DETANT, MEDEF Côte d'Opale



Mme DEUNETTE, Frais Embal
M. DEVROUTE, DREAL
M. DOUTRELIGNE, Communauté d'Agglomération du Boulonnais
Mme DOYER, Communauté d'Agglomération du Boulonnais
M. DUFOUR, Mairie de Longfossé
M. FARRANDS, Mairie de Saint-Etienne-au-Mont
M. FENET, Valofish
M. FIX, Mairie de Capelle-lès-Boulogne
M. FLANDRIN, Mairie de Bourbourg
Mme FORTIN, DREAL
Mme FORTIN, Syndicat mixte du Parc naturel Régional
M. GAGNEUX, DDTM
M. GAVOIS, Mairie de Wacquinghen
M. GAYET, Communauté d'Agglomération du Boulonnais
M. GERAULT, DREAL
M. GOBERT, Mairie de Saint-Léonard
M. GOSSELIN, Mairie d'Outreau
M. GRIGIS, LHOIST
M. HEILIGER, DREAL
M. HOCHART, Mairie de Boulogne-sur-Mer
M. JOSSERAND, DDTM
M. KOUYATE, Sirènes Boulonnaises
M. LECLERCQ, Mairie de Condette
M. LEFRANCOIS, SPPPI Côte d'Opale Flandre
M. LELIEUR, CD Foods
Mme LEPOINT, SPPPI Côte d'Opale Flandre
M. LEROY, Mairie de Marquise
Mme LESAGE, AQUIMER
M. LHOMME, United PetFood
M. LONGUET, Mairie de Brunembert
M. LOUVET, Mairie de Wierre-Effroy
M. MARIETTE, ADELE

M. MORLIERE, Novandie
M. POULAIN, UNICEM
M. PREVOST, Frais Embal
M. QUEHEN, Carrière de la Vallée Heureuse
M. QUETU, Mairie de Pernes lez Boulogne
M. QUIERTANT, Communauté de Communes Desvres-Samer
M. RAECKELBOOM, Entime
Mme RENARD, DDTM
M. SARAIVA, UNICEM
M. SAUDEMMONT, Danone
M. TRIPET, Mairie de Boulogne-sur-Mer
M. VAN ROEKEGHEM, Mairie de Samer
M. VARENNE, Graftech
M. WADOUX, KDC/ONE
M. WOOD, Danone

Participants en visioconférence :

Mme AGEZ, Imerys
M. CAUVIN, Nueva Pascanova
Mme FOURNIER, Sous-préfecture de Saint-Omer
Mme DELAETER, SPPPI Côte d'Opale Flandre
Mme DELAISSE, Eqiom
M. LACHERE, Mairie de Bournonville
Mme LASFILLE, ArcelorMittal
Mme LHERMYTTE, Conseil régional, Sénat
M. MAZOUNI, Eau du Dunkerquois
M. PLATEL,
M. WUILMART, Imerys

Introduction de Mme SAUNIER Laurence, Secrétaire générale de la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer

Mme SAUNIER, représentant la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer, ouvre la réunion en invitant les participants à se présenter afin de favoriser les échanges entre les membres de la Commission « Eau ». Elle remercie la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour son accueil et les remercie de mettre ses locaux à disposition pour cette réunion organisée dans des délais contraints. Elle excuse également M. Maxime LEPRETRE, maire de Le Portel et vice-président en charge des politiques de l'eau et de l'assainissement à la CAB, retenu par d'autres obligations.

Elle précise que la réunion se tient à la fois en présentiel et en visioconférence. Afin d'assurer le bon déroulement des échanges, les participants à distance sont invités à intervenir uniquement à l'issue des présentations, avec l'appui du SPPPI pour la gestion des questions. Une vidéo de présentation du SPPPI sera diffusée en préambule et présenté par M. LEFRANCOIS.

Mme SAUNIER rappelle ensuite le contexte dans lequel s'inscrit cette réunion. Elle indique que le préfet du Pas-de-Calais a réuni, le 3 juin 2026, une première conférence départementale de l'eau afin d'évaluer la situation de la ressource face au changement climatique, dans un département placé en vigilance sécheresse depuis le 22 mai. Elle souligne également que les inondations exceptionnelles de 2023 et 2024 ont conduit l'État à engager une démarche de résilience territoriale visant à renforcer la prévention et l'adaptation des territoires face aux effets du changement climatique.

Elle explique que cette réunion s'inscrit dans cette dynamique et a pour objectif de partager un état des lieux de la ressource en eau sur le territoire ainsi que les actions engagées par les différents acteurs. L'ordre du jour porte sur les enjeux en eau du territoire boulonnais présenté par Veolia, la situation sur le Dunkerquois présentée par M. MAZOUNI, l'application de l'arrêté sécheresse au secteur industriel par la DREAL présenté par M. DEVROUTE ainsi que les modalités de dérogation instruites par la DDTM, présenté par Mme RENARD.

Enfin, elle rappelle que l'actualité confirme la sensibilité du territoire face à la ressource en eau, comme en témoigne la succession des arrêtés sécheresse. Elle remercie l'ensemble des participants pour leur présence et souligne que la préservation de la ressource constitue un enjeu collectif nécessitant d'adapter les usages à la disponibilité actuelle et future de l'eau.

Lien vers les présentations : [Commission Eau – 01.07.26](#)

1. Présentation du SPPPI

➤ **Présentation du SPPPI** : présenté par M. LEFRANCOIS

2. Les enjeux du territoire boulonnais

➤ **Présentation de Veolia** : présenté par M. ANNEBIQUE

Questions/réponses :

M. Hochart rappelle qu'une étude menée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en 2023 a évalué les possibilités de recours aux eaux non conventionnelles. Il souligne que chaque volume d'eau non prélevé sur le réseau contribue à préserver la ressource et indique que ces eaux représenteraient un potentiel d'environ 12 000 m³ par jour. Il s'interroge sur les moyens de développer davantage leur utilisation, notamment pour des usages tels que le nettoyage de la voirie ou l'arrosage des stades, afin de limiter le recours à l'eau potable. Il demande si une telle démarche peut être amplifiée.

M. ANNEBIQUE indique que l'étude réalisée confirme le potentiel de réutilisation des eaux rejetées, dont la qualité est classée au niveau A, le plus élevé au regard de la réglementation. Il précise que cette qualité permet d'envisager plusieurs usages autorisés, tels que l'hydrocurage des réseaux d'assainissement ou le nettoyage de la voirie, sous réserve du respect de contraintes réglementaires, notamment en matière de conditions d'intervention et d'éloignement du public. Il ajoute qu'un dossier porté par la Communauté d'agglomération est actuellement en cours d'instruction concernant l'hydrocurage des réseaux et que d'autres usages sont également envisagés, sous réserve de la validation des services de l'État.

M. JOSSERAND souligne que la réutilisation des eaux non conventionnelles ne repose pas uniquement sur leur qualité, mais également sur les infrastructures nécessaires à leur distribution. Il indique que certaines collectivités, comme Paris, disposent d'un double réseau permettant d'utiliser une eau non potable pour des usages tels que le nettoyage de la voirie. Il rappelle que la mise en œuvre de ce type de solution nécessite des investissements importants ainsi que des études préalables et des délais de réalisation conséquents.

Il précise qu'à la suite de la sécheresse de 2025, le préfet a demandé à la Communauté d'agglomération du Boulonnais de renforcer son programme d'investissements. Des études et des plans d'actions ont ainsi été engagés, combinant des mesures à court terme et des projets nécessitant des choix techniques et financiers.

Il estime que l'accélération du dérèglement climatique, marquée par des épisodes de canicule de plus en plus fréquents, impose d'adapter rapidement les infrastructures et les politiques de gestion de l'eau. Il considère que la Communauté d'agglomération du Boulonnais et son délégataire ont désormais engagé cette dynamique, même si le contexte reste particulièrement complexe et difficile à anticiper.

Enfin, il rappelle que les économies d'eau réalisées jusqu'à présent proviennent principalement du secteur industriel. Il estime qu'il est désormais nécessaire d'actionner d'autres leviers, en combinant la réduction des consommations, la recherche de nouvelles ressources, le développement des interconnexions et la poursuite des investissements, afin

de répondre à la raréfaction de la ressource. Il souligne que le Boulonnais demeure le territoire le plus sensible de la région sur cette problématique.

M. DOUTRELIGNE indique que la réutilisation des eaux usées traitées est rendue possible par l'évolution récente de la réglementation, notamment pour le nettoyage des réservoirs. Il précise que d'autres usages, comme l'hydrocurage, restent soumis à des exigences plus strictes et nécessitent l'accord des services de l'État. Il ajoute que la Communauté d'agglomération est techniquement prête à lancer une première mise en œuvre dès septembre 2026, sous réserve des autorisations réglementaires.

M. MARIETTE s'interroge sur l'impact de l'augmentation des consommations d'électricité sur le coût de l'eau. Il questionne également la sécurité sanitaire des réseaux de distribution face aux risques de pollution, les conséquences d'une réduction des rejets d'eau en mer sur les écosystèmes littoraux, ainsi que les actions engagées par Veolia pour diminuer la dureté de l'eau.

M. DEPUYDT complète en précisant que les études sur la valorisation des eaux d'exhaure prennent en compte le maintien de l'alimentation des cours d'eau afin de préserver leur bon fonctionnement. Il souligne que la préservation des apports d'eau douce vers le littoral constitue un enjeu majeur pour la biodiversité marine et indique que cet aspect est intégré dans l'analyse des différents scénarios étudiés.

Mme DOYER complète les propos de M. ANNEBICQUE en indiquant que la Communauté d'agglomération et son délégataire mettent en œuvre le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, conformément aux obligations réglementaires. Elle précise que cette démarche, actuellement dans sa quatrième phase, sera finalisée d'ici le 1^{er} janvier 2027 et qu'elle vise à prévenir les risques susceptibles d'affecter la ressource ainsi que les ouvrages de production et de distribution.

M. DEPUYDT précise que l'évolution du cadre réglementaire relatif à la réutilisation des eaux, notamment dans les installations classées, accorde une attention particulière aux enjeux sanitaires et à la protection des personnes. Il souligne que, malgré la nécessité de développer ces pratiques face aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, les exigences réglementaires demeurent strictes afin de garantir la sécurité sanitaire.

M. QUEHEN s'interroge sur l'évaluation des volumes d'eau potable qui pourraient être remplacés par des eaux non conventionnelles.

M. ANNEBICQUE indique qu'il est difficile d'estimer précisément les volumes d'eau potable pouvant être substitués par des eaux non conventionnelles, cette évaluation dépendant des usages propres à chaque secteur. Il précise que les possibilités de substitution restent limitées dans l'industrie agroalimentaire, hormis pour certains usages comme le nettoyage, en raison notamment du coût élevé des adaptations des installations existantes. Il ajoute que des études sont en cours pour d'autres usages, tels que l'arrosage, tandis que les eaux de carrière présentent un potentiel de valorisation, sous réserve d'études complémentaires et d'un traitement adapté.

M. QUEHEN demande quelle part des 6 000 000 m³ d'eau consommés annuellement sur le territoire de la CAB pourrait être remplacée par une eau non potable, tout en rappelant que cette substitution nécessite des investissements.

M. ANNEBICQUE indique qu'il ne dispose pas d'une estimation précise de la part d'eau potable pouvant être substituée, faute de connaître en détail les usages des professionnels et des industriels. Il précise qu'environ 80 % de la consommation d'eau est d'origine domestique, le reste concernant principalement le secteur agroalimentaire. Il souligne qu'une réflexion est engagée afin d'adapter les usages aux différentes qualités d'eau disponibles, ce qui nécessite une connaissance fine des consommations et des besoins de chaque utilisateur, en lien avec les services de l'État.

M. BENTZ s'interroge sur l'opportunité de développer l'utilisation de l'eau de pluie chez les particuliers pour certains usages domestiques, tels que l'alimentation des toilettes, afin de réduire la consommation d'eau potable. Il souligne toutefois que cette solution soulève la question du comptage des volumes rejetés vers le réseau d'assainissement.

M. DOUTRELIGNE indique que la Communauté d'agglomération du Boulonnais encourage l'installation de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers. Il précise que le choix s'est porté sur des équipements destinés à des usages extérieurs, tels que l'arrosage ou le nettoyage, afin de garantir la sécurité sanitaire et de limiter les contraintes de contrôle réglementaire. Il ajoute que l'utilisation de l'eau de pluie pour les toilettes ou le lave-linge pourrait permettre de réduire de 20 à 25 % la consommation d'eau d'un foyer, mais que cette solution nécessite des installations conformes et difficilement contrôlables par la collectivité.

M. WADOUX s'interroge sur les raisons pour lesquelles les entreprises ont davantage réduit leur consommation d'eau que les particuliers. Il demande quels facteurs expliquent cet écart et quels leviers pourraient être mobilisés pour renforcer les économies d'eau au sein des foyers, qui représentent la majeure partie de la consommation.

M. DEPUYDT explique que les économies d'eau sont plus facilement mises en œuvre dans le secteur industriel, les actions pouvant être conduites à l'échelle de chaque établissement. Il souligne qu'à l'inverse, les collectivités doivent agir auprès d'un grand nombre d'usagers, ce qui rend les démarches de sensibilisation et de réduction des consommations plus complexes. Il rappelle également que les industriels ont été incités par les services de l'État à engager des études et des actions de sobriété, permettant une baisse durable de leurs consommations et une meilleure préparation aux épisodes de sécheresse.

M. DOUTRELIGNE indique que les leviers d'action auprès des particuliers restent limités et reposent principalement sur la sensibilisation et la communication menées depuis plusieurs années avec le délégataire. Il souligne que les efforts portent également sur les plus gros consommateurs, notamment les industriels et certains établissements publics, où les économies d'eau sont plus facilement mobilisables.

M. WADOUX estime qu'il existe un décalage entre les contraintes imposées aux entreprises et celles applicables aux autres usagers. Il souligne que les industriels sont soumis à des obligations réglementaires de réduction de leurs consommations, tandis que les

particuliers et certaines activités continuent de consommer de l'eau pour des usages qu'il juge moins prioritaires. Il s'interroge sur la nécessité de renforcer les mesures afin de mieux tenir compte des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau.

M. DOUTRELIGNE rappelle que les arrêtés sécheresse prévoient des restrictions applicables à l'ensemble des usagers, qu'il s'agisse des particuliers, des collectivités, des agriculteurs ou des industriels. Il précise que certaines communes utilisent, pour l'arrosage de leurs équipements, des ressources alternatives telles que l'eau de pluie ou l'eau de source, ce qui peut parfois conduire à une mauvaise interprétation des pratiques observées.

M. JOSSERAND indique que les arrêtés sécheresse proposés au préfet interdisent notamment l'arrosage des terrains de sport avec de l'eau potable. Il précise que les contrôles seront renforcés afin de vérifier le respect de ces mesures, notamment concernant l'utilisation de ressources alternatives par les collectivités et certains équipements publics. Il ajoute que, dans un territoire où l'irrigation agricole est peu développée, les principaux leviers d'économie d'eau concernent les particuliers, les industriels et les collectivités, ce qui justifie une vigilance accrue sur les usages.

M. ANNEBICQUE indique que la consommation domestique constitue le principal levier d'économie d'eau, mais également le plus difficile à faire évoluer en raison des habitudes des usagers. Il explique que la Communauté d'agglomération du Boulonnais expérimente, grâce au télérelevé des compteurs, des messages ciblés adressés aux foyers présentant une consommation anormalement élevée, afin de les sensibiliser à d'éventuelles fuites ou usages excessifs. Il ajoute que la collectivité privilégie désormais une communication préventive, diffusée en amont des périodes de sécheresse, afin d'encourager durablement les économies d'eau.

Mme BAUDIN-BOURGAIN demande des précisions sur la part de consommation d'eau des collectivités. Elle estime par ailleurs que la communication auprès des particuliers pourrait être renforcée, indiquant qu'elle n'avait pas eu connaissance de l'arrêté sécheresse de l'année précédente en tant qu'usagère. Elle suggère notamment la mise en place d'alertes par SMS afin d'informer plus efficacement les habitants des mesures de restriction et de sensibilisation.

M. ANNEBICQUE précise que les abonnés reçoivent des informations par courriel lors des périodes de vigilance sécheresse et par SMS lors du passage au niveau d'alerte. Il indique qu'environ 60 000 messages sont adressés aux usagers à chaque épisode, tout en précisant que les notifications sont envoyées aux coordonnées renseignées par les abonnés, ce qui peut expliquer que certains locataires ne les reçoivent pas directement.

Mme BAUDIN-BOURGAIN suggère de renforcer la sensibilisation en s'appuyant sur les écoles, afin que les enfants puissent relayer auprès de leurs familles les messages relatifs aux économies d'eau et aux enjeux liés à la préservation de la ressource.

M. ANNEBICQUE indique que des actions de sensibilisation sont déjà menées dans une quinzaine d'écoles primaires chaque année, notamment en partenariat avec l'USBCO, autour des thématiques du bien boire, du bien manger et du bien bouger. Il précise que la communication est également relayée via les réseaux sociaux de la Communauté

d'agglomération, l'espace abonnés de Veolia et les communes. Il souligne toutefois que l'enjeu reste de diffuser les messages au bon moment et auprès des publics les plus réceptifs.

M. DEGREMONT indique que les communes relaient systématiquement les informations transmises par la Communauté d'agglomération, Veolia et les services de l'État, notamment via leurs sites internet et leurs réseaux sociaux. Il estime que l'information est largement diffusée, même si elle n'est pas toujours consultée par les habitants. Il rappelle que sa commune applique les restrictions en vigueur, notamment en arrêtant l'arrosage des terrains de football avec de l'eau potable et en utilisant des ressources alternatives lorsque cela est possible. Il souligne enfin que ces adaptations sont nécessaires face aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau.

Mme BAUDIN-BOURGAIN précise qu'elle ne remet pas en cause l'existence de la communication, mais estime qu'elle pourrait être davantage adaptée pour mieux capter l'attention des usagers. Elle suggère de privilégier des messages valorisant les bénéfices concrets des économies d'eau, notamment les économies financières, ainsi que des actions de sensibilisation s'appuyant sur les enfants afin de favoriser une évolution des comportements.

M. DEGREMONT souligne que les collectivités mettent en place des équipements économes en eau, tels que des robinets temporisés, mais que ces dispositifs sont parfois mal perçus par les usagers. Il estime que le respect des mesures repose avant tout sur le civisme et l'adoption de comportements responsables, les moyens de contrôle des petites communes étant limités. Il rappelle enfin que chacun peut contribuer à la préservation de la ressource en adoptant des gestes simples pour réduire sa consommation d'eau.

M. DEPUYDT rappelle que la préservation de la ressource en eau est une responsabilité collective. Il souligne que la communication doit être poursuivie et adaptée afin de toucher différents publics. Il estime notamment que la proposition de Mme BAUDIN-BOURGAIN visant à renforcer la sensibilisation dans les écoles constitue une piste intéressante à développer.

3. La situation sur le Dunkerquois

➤ **Présentation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois** : présenté par M. MAZOUNI

Questions/réponses :

M. DEPUYDT remercie M. MAZOUNI pour la qualité de sa présentation. Il rappelle que cette réunion vise à favoriser le partage d'expériences et des bonnes pratiques entre les acteurs du territoire.

Mme BARBET complète les propos de M. MAZOUNI en rappelant que les efforts de sobriété doivent être partagés par l'ensemble des usagers, y compris le secteur agricole. Elle souligne la spécificité du delta de l'Aa, où les eaux de surface sont utilisées à la fois

par les industriels et les agriculteurs, et indique que l'augmentation des prélèvements, dans un contexte de changement climatique, renforce la nécessité d'une gestion concertée de cette ressource.

M. MAZOUNI indique qu'aucun projet de réutilisation des eaux usées traitées n'est encore opérationnel, mais que plusieurs projets sont en cours afin d'alimenter des usages industriels. Il précise que les eaux traitées de la station d'épuration de Gravelines alimenteront les besoins en eau du futur EPR2, représentant environ 600 000 m³ par an. Il ajoute que les eaux issues de la station de Grande-Synthe pourraient fournir jusqu'à 1,5 million de m³ par an après traitement, et qu'un autre projet industriel prévoit également la valorisation d'environ 600 000 m³ par an provenant d'une autre station d'épuration. Il souligne que ces projets sont désormais engagés et évolueront en parallèle de la réalisation des nouveaux sites industriels.

M. DEPUYDT souligne que les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées diffèrent selon les territoires. Il explique que, sur le Dunkerquois, les besoins concernent principalement des activités industrielles hors agroalimentaire, notamment pour le refroidissement ou les procédés sidérurgiques, dont les exigences en qualité d'eau sont moins contraignantes que celles des industries agroalimentaires.

4. L'action DREAL avec l'arrêté sécheresse appliqué au monde industriel

➤ **Présentation de la DREAL** : présenté par M. DEVROUTE

Questions/réponses :

M. DEPUYDT indique que le cadre réglementaire relatif aux dérogations a été clarifié, notamment concernant les périodes de référence. Il invite les exploitants à se rapprocher des inspecteurs de la DREAL en cas de besoin. Il souligne également que l'intensification des épisodes de sécheresse pourrait conduire à un encadrement plus strict des dérogations, le préfet pouvant les accorder, les limiter ou les refuser au regard de la situation et des éléments fournis dans les dossiers de demande.

M. LEFRANCOIS rappelle que les efforts demandés aux industriels visent avant tout à réduire durablement les consommations d'eau afin de sécuriser leur activité et de préserver la ressource. Il souligne que chaque économie réalisée en amont contribue à limiter les prélèvements dans les nappes et à garantir une meilleure disponibilité de l'eau pour les périodes de tension. Il estime que cette démarche doit s'inscrire dans un effort collectif associant l'ensemble des usagers.

M. SAUDEMONT s'interroge sur la visibilité dont disposent les industriels concernant l'évolution des restrictions liées à la sécheresse. Il souligne que les entreprises mettent en œuvre des mesures de sobriété et sollicitent, le cas échéant, des dérogations, mais estime que les évolutions du cadre départemental peuvent remettre en cause ces autorisations. Il demande ainsi quels outils ou éléments d'anticipation permettent aux industriels de mieux

M. ANQUEZ indique que cette situation est surprenante, le dispositif VigiEau ayant été mis à jour dès la signature de l'arrêté. Il précise que les notifications auraient normalement dû être transmises aux usagers concernés dès la veille et indique qu'il fera remonter cette anomalie au service national.

En l'absence de questions M. DEPUYDT remercie les intervenants et l'ensemble des participants pour la qualité des échanges. Il remercie également la Communauté d'agglomération du Boulonnais pour la mise à disposition de la salle et clôt la réunion.